



DOCUMENT
D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM DE ROUEN

La sécurité, l'affaire de tous!

Activités industrielles

décembre 2020



Document écrit en Français facile

Chères Rouennaises, chers Rouennais,

Avec son emplacement géographique et le nombre important d'usines qui l'entourent, Rouen est une ville à risque en ce qui concerne les accidents naturels ou les accidents technologiques.

L'incendie de Lubrizol qui a eu lieu le 26 septembre 2019 en est la preuve et marquera pour toujours notre ville.

Après cet évènement, il est indispensable que la population rouennaise soit informée et sensibilisée aux risques qui nous entourent.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous présente les différents risques que la ville de Rouen peut connaître. Il vous donnera pour chaque risque majeur : les informations utiles, les consignes de sécurité à respecter et les réflexes qui sauvent.

Nous vous demandons de lire attentivement ce document et de le garder précieusement.

Nous espérons qu'il sera clair et qu'il vous donnera toutes les informations dont vous pourriez avoir besoin dans ce type de situation.

Dès maintenant, soyons prêts à réagir à tout moment.

Très chaleureusement.



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

Maire de Rouen



Sophie CARPENTIER

Conseillère municipale déléguée
aux risques majeurs

C'est quoi un DICRIM ?

Le DICRIM ou Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour but d'informer les habitants d'une ville sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés.

Il explique chaque risque et donne toutes les consignes de sécurité utiles aux habitants. Le DICRIM est écrit par le Maire avec les services de la ville concernés.

Ce document est distribué à tous les habitants et il est disponible soit directement à la Mairie, soit sur le site de la Ville.

Il permet à chacun de mieux connaître le risque majeur dans notre vie quotidienne afin de mieux se protéger et d'avoir les bons comportements.

Sommaire

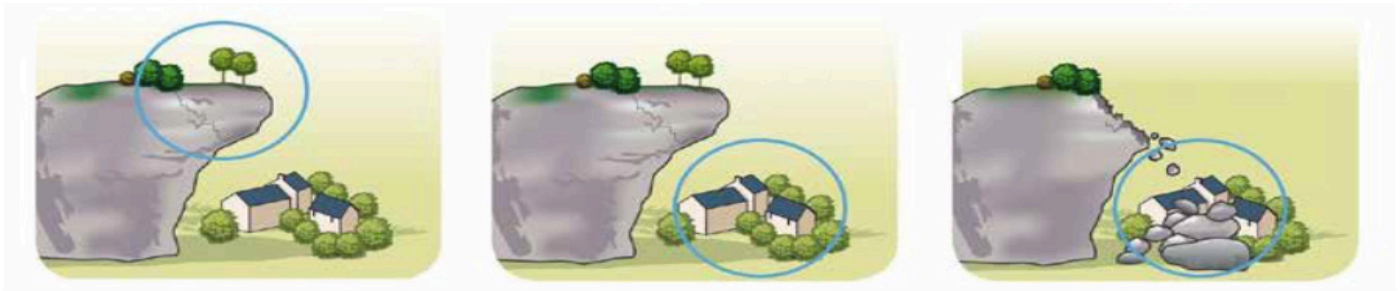
C'est quoi un risque majeur ?	_____	pages 4 à 8
C'est quoi le risque industriel ?	_____	pages 9 à 10
C'est quoi le risque de transport de matières dangereuses ?	_____	pages 11 à 14
C'est quoi le risque inondation ?	_____	pages 15 à 18
C'est quoi le risque mouvement de terrain ?	_____	pages 19 à 22
C'est quoi le risque terroriste ?	_____	pages 23 à 26
C'est quoi le risque sanitaire ?	_____	page 27
C'est quoi la vigilance météorologique ?	_____	pages 28 à 29
C'est quoi le phénomène canicule ?	_____	pages 30 à 31
C'est quoi le phénomène hivernal ?	_____	pages 32 à 33
Savoir réagir et alerter en cas de crise majeur	_____	page 34
Qui appeler en cas de crise majeure ?	_____	page 35
Où trouver le DICRIM à Rouen ?	_____	page 36

C'est quoi un risque majeur ?

Un risque c'est quand un évènement dangereux et un enjeu sont réunis et font subir des dégâts et des dommages à des personnes, des habitations, des villes, l'environnement ...

Exemple :

Evènement dangereux + Enjeu = Risque



Partie de falaise
fragilisée

+

Habitations sous
la falaise

=

Écroulement
de la falaise sur
les habitations

Un risque est considéré comme majeur quand les services de secours et les moyens de sauvetage utilisés habituellement ne suffisent pas.

Cela peut être un évènement :

- **Naturel** : inondation, mouvement de terrain, tempête, ouragan, cyclone, avalanche, feu de forêt, tremblement de terre, éruption volcanique
- **Technologique** : industriel ou nucléaire (incendie, explosion ...), transport de matières dangereuses (accident de la route, fuite de produits toxiques ...)
- **Anthropique** : actions de l'homme qui peut avoir des conséquences graves (actions terroristes ...)

Le risque majeur est un évènement brutal.

C'est un danger qui peut arriver à n'importe quel moment et auquel il faut que chacun se prépare.

Quels sont les risques majeurs en Seine-Maritime ?



Industriel



Transport
de matières
dangereuses



Inondation



Cavités
souterraines



Falaises



Submersion
marine



Nucléaire

Ces panneaux sont des Panneaux à Message Variable (PMV).

On peut les trouver notamment sur les domaines de la **DIRNO** et du Port de Rouen.

DIRNO = Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest

Quels sont les risques majeurs à Rouen ?



Industriel



Transport
de matières
dangereuses



Inondation



Cavités
souterraines



Falaises

L'alerte et les informations à la population

En cas d'accident grave la population peut être alertée grâce aux :

- Sirènes de l'entreprise où a lieu l'accident (si elle en a)
- Sirènes de la ville qui se trouvent :
 - Hôtel de Ville - Place du Général de Gaulle
 - Centre municipal Charlotte Delbo - rue Roger Bésus
 - Pôle culturel Grammont - Rue Henri 2 Plantagenet
 - Immeuble Rousseau - Place Alfred de Musset
 - Ecole Louis Pasteur - Rue du Renard
 - MJC Rive Gauche - Place des Faïenciers
 - Caserne des pompiers - Boulevard Gambetta
 - Ecole Jules Ferry - Rue de l'Enseigne Renaud
- Services municipaux : police municipale, voitures avec haut-parleurs, panneaux d'affichages ...
- Réseaux sociaux et médias : chaînes de télévision, radios, sites internet ...

Le Système d'Alerte et d'Information aux Populations (SAIP) permet d'avertir quand un danger ou un évènement grave est sur le point d'arriver. Dans ce cas, la population doit avoir immédiatement les bons réflexes pour se protéger.

Si l'alerte est donnée par les sirènes, le son d'alerte se fait en 3 cycles successifs (les uns après les autres) :

1er cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

2ème cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

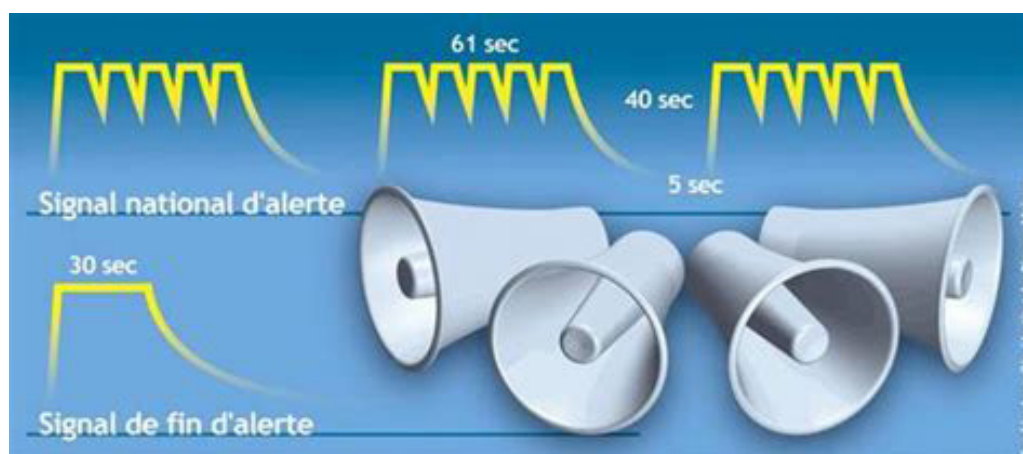
3ème cycle : sonnerie d' 1 minute 41 secondes

5 secondes de silence

Le son est modulé : il monte et il descent.

Pour indiquer la fin de l'alerte, la sirène sonne un son continu pendant 30 secondes.

En cas de besoin, les sirènes peuvent être déclenchées manuellement par le Maire.



Des essais des sirènes du SAIP sont faits dans tout le département de Seine-Maritime le 1er mercredi de chaque mois à 11h55.

Les essais se font uniquement sur 1 cycle soit 1minute 41 secondes.

Affiche de la ville de Rouen sur les risques

Cette affiche est disponible à l'Hôtel de Ville de Rouen, place du Général de Gaulle, et dans les mairies de proximité : Le Châtelet, Pasteur et Saint-Sever.

Rouen
Seine-Maritime
Normandie

 inondation rapide

 cavités souterraines

 zone exposée aux glissements de terrain

 activités industrielles

 transport de marchandises dangereuses

en cas de danger ou d'alerte

1. abritez-vous
take shelter *resguardese*

2. écoutez la radio
listen to the radio *escuche la radio*
France Bleu 100.1 MHz

3. respectez les consignes
follow the instructions *respete las consignas*

> n'allez pas chercher vos enfants à l'école
don't seek your children at school
no vaya a buscar a sus niños a la escuela

pour en savoir plus, consultez

> à la mairie : le **DICRIM** : document d'information communal sur les risques majeurs

> sur internet : www.georisques.gouv.fr

Code de l'environnement - Article R1125-12

Les consignes de sécurité à respecter pour tout risque

Ce que **vous devez** faire :



- Vous mettre à l'abri
- Rester en sécurité chez vous ou dans un endroit fermé
- Fermer les portes et les fenêtres



- Ecouter la radio pour connaître :
 - les consignes de sécurité que vous devez suivre
 - l'évolution de l'alerte



- Respecter absolument et strictement les consignes de sécurité

Ce que **vous ne devez pas** faire :



- Téléphoner, car cela :
 - encombre les lignes pour les secours
 - sature le réseau téléphonique



- Rejoindre votre famille ou vos proches
- Aller chercher vos enfants à l'école

C'est quoi le risque industriel ?



Le risque industriel est lié à un accident qui a lieu sur un site industriel, une usine.

Cet accident cause des problèmes graves et immédiats sur le personnel, les personnes qui habitent à côté du site, les biens (habitations ...) et l'environnement.

Tous les sites industriels qui ont une activité dangereuse sont classés SEVESO seuil haut ou SEVESO seuil bas.

SEVESO est le nom donné aux usines les plus dangereuses en France.

Une usine classée SEVESO doit transmettre à la **DREAL** une étude détaillée sur les dangers qui existent sur son site.

Celle-ci est mise à jour régulièrement.

DREAL = Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

Cette étude explique ce qu'un accident pourrait provoquer sur le site industriel et aux alentours : l'intensité de l'accident, les dégâts produits, les effets graves que cela pourrait avoir.

Ces effets sont classés en 3 catégories :

1. Les effets de surpression :

Les conséquences d'une onde de choc (déflagration ou détonation) provoquée par une explosion :

- sur les personnes : problèmes d'oreilles, de poumons, de fractures ...
- indirectes : objets ou matériaux projetés sur les habitations, les usines, les commerces ...

2. Les effets thermiques :

La contamination de l'air par des produits chimiques, toxiques et dangereux qui ont brûlé pendant l'accident.

3. Les effets toxiques :

Les conséquences de la diffusion de ces produits dans l'air sur l'homme et l'environnement : problèmes respiratoires, atteinte du système nerveux, pollution ...

Ce qui est prévu contre le risque industriel

Afin d'éviter le risque industriel, l'usine doit respecter des règles précises, et elle est contrôlée régulièrement par la DREAL.

En plus de cela, il existe le Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la zone de Rouen qui prévoit l'organisation des secours en cas d'accident grave.

Voici les consignes que vous devez respecter en cas de risque industriel :

Tout d'abord, vous devez toujours essayer de **garder votre calme et votre bon sens**.

Ce que **vous devez** faire :



- Vous mettre à l'abri
- Fermer fenêtres, portes, aérations ...



- Fermer les ouvertures vers l'extérieur



- Ecouter la radio

Ce que **vous ne devez pas** faire :



- Fumer



- Téléphoner pour libérer les lignes pour les secours



- Récupérer vos enfants à l'école

C'est quoi le risque de transport de matières dangereuses ?



Le risque lié au transport de matières dangereuses, c'est la possibilité de réactions physiques et / ou chimiques entre les matières transportées.

En effet, si le contenant dans lequel ces matières se trouvent est abîmé ou détruit, cela peut provoquer des accidents graves.

Le contenant peut être : un camion, une citerne, un conteneur, un train, une canalisation ou un colis.

Il faut savoir que ce que l'on appelle « matières dangereuses », ce sont des produits qui peuvent :

- prendre feu facilement
- exploser facilement
- être toxiques, acides ...
- être radioactifs

Le transport routier

Rouen est entourée par plusieurs routes et axes routiers sur lesquels circulent beaucoup de camions.

On en compte 10 en tout : les autoroutes A 150 et A 28, les routes nationales RN 14, RN 15 et RN 31, et enfin les routes départementales RD 840, RD 928, RD 938, RD 982 et RD 6015.

Le transport fluvial

La Seine est une route fluviale importante pour les bateaux et les péniches.

Il faut savoir que la vallée de la Seine est la zone de stockage de produits pétroliers la plus grande de France.

Il y a aussi les 2 grands ports du Département de Seine-Maritime : Rouen et Le Havre, dans lesquels on trouve de nombreuses activités industrielles, pétrolières ou chimiques.

Le transport ferroviaire

Les voies de chemin de fer qui passent par Rouen et les gares SNCF (de voyageurs ou de marchandises) sont également concernées par le risque de transport de matières dangereuses.

Voici les consignes que vous devez respecter pour ce type de risque :

Tout d'abord, vous devez toujours essayer de **garder votre calme et votre bon sens**.

Ce que **vous devez** faire :



- Vous mettre à l'abri
- Fermer fenêtres, portes, aérations ...



- Fermer les ouvertures vers l'extérieur



- Ecouter la radio

Ce que **vous ne devez pas** faire :



- Fumer



- Téléphoner pour libérer les lignes pour les secours



- Récupérer vos enfants à l'école

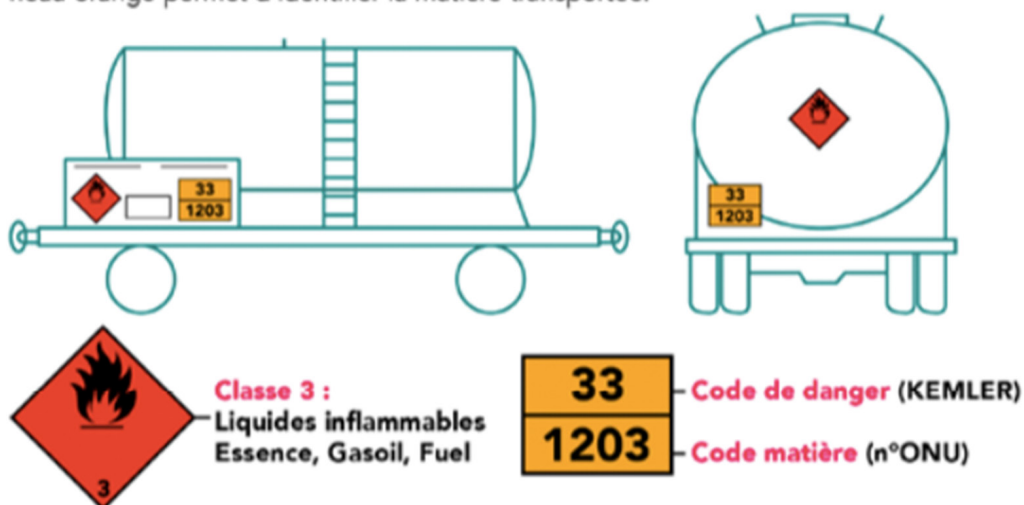
Si vous êtes témoin d'un accident

Ce que **vous devez** faire :

- Eloigner les personnes proches de l'accident et les mettre à l'abri, ainsi que vous-même
- Appeler les pompiers au 18 ou 112 depuis un téléphone portable, la police au 17, **sans oublier de donner** :
 - **le nom de la ville, l'adresse ou le lieu où vous êtes**
 - **le type de véhicule : camion, train ou bateau**
- Décrire si possible, et sans vous mettre en danger, la plaque orange (chiffres) et la plaque avec le ou les symboles à l'arrière du véhicule
- Prévenir la Mairie
- Si vous êtes chez vous, fermez tout : fenêtres, portes, gaz, électricité, ventilation ...
- Eviter toute flamme ou étincelle
- En cas de picotements ou d'odeurs fortes, respirez avec un linge ou un mouchoir mouillé

RECONNAÎTRE LES VÉHICULES TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.



TMD = Transport de Matières Dangereuses

Ce que **vous ne devez pas** faire :

- Approcher de l'accident et du ou des produits (gaz, liquide, fumée ...)
- Toucher les pylônes, lignes ou câbles électriques tombés par terre : attendez les secours
- **Fumer**

Ce qui est prévu contre le risque transport des matières dangereuses

Plusieurs précautions existent :

- Les véhicules qui transportent des matières dangereuses sont contrôlés régulièrement
- Les conducteurs de ce type de véhicule doivent respecter des itinéraires précis et choisis avant leur départ
- Des plans de secours sont mis en place en cas d'incident ou d'accident
- Très souvent, les camions transportant ces matières dangereuses sont accompagnés par des véhicules spécialisés

Les principaux symboles de danger

			
Danger d'explosion	Danger de feu (liquide ou gaz)	Danger de feu (matière solide)	Matière pouvant prendre feu naturellement
			
Matière ou gaz favorisant le feu	Danger d'émanation de gaz prenant feu au contact de l'eau	Gaz sous pression	Matière ou gaz toxique
			
Matière ou gaz toxique	Matière infectieuse	Matière radioactive	

C'est quoi le risque inondation ?



Le risque inondation, c'est l'eau qui déborde de sa zone d'écoulement et recouvre une partie du territoire : les rues, les sous-sols et / ou les rez-de-chaussées des maisons et des immeubles, les caves, les garages ...

Quelques exemples :

- le débordement d'un cours d'eau plus ou moins rapide (rivière, fleuve ...) accompagné de coulées de boue et de gravats.
- l'eau qui ruisselle en ville sur des surfaces imperméables (béton, bitume ...), et qui s'accumule sur des zones situées plus bas
- le fait que les eaux de pluie restent à la surface des sols parce que ceux-ci ne peuvent plus absorber le trop plein d'eau
- le débordement des réseaux d'assainissement
- la remontée à la surface de la terre des nappes d'eau qui sont en sous-sol, avec un débordement des sources d'eau
- une tempête en bord de mer qui entraîne un débordement de la mer

Les effets du risque inondation sont :

- les possibilités de se blesser, de s'électrocuter ou de se noyer pour les personnes et les animaux
Ces dernières années de nombreuses personnes sont mortes noyées en voulant déplacer ou sauver leur voiture pendant une inondation.
- les constructions, les habitations, les routes, les voies de chemin de fer, les ponts ... subissent de nombreux dégâts ou même des destructions
- les réseaux souterrains (électricité, télécom, eau, gaz ...) peuvent être abîmés et du coup peuvent provoquer des dégâts sur l'environnement, comme de la pollution ou la dégradation des sols

Les débordements de la Seine à Rouen

Notre ville est directement concernée par ce risque avec les débordements de la Seine.

En général, ils ont lieu entre les mois de janvier et mars et durent souvent entre 3 et 20 jours.

Heureusement ces débordements (que l'on appelle aussi des crues) peuvent être prévus et l'on peut donc s'organiser pour diminuer leurs risques et leurs effets.

Depuis quelques années, la Ville a fait des travaux d'aménagement des quais sur les 2 rives : réorganisation des bâtiments et des espaces et plantation de nombreux végétaux.

Cela a permis de limiter les dégâts produits par les inondations du fleuve.

Ce qui est prévu contre le risque inondation par la Ville

- Entretien et nettoyer la Seine et les bords du fleuve
- Continuer les travaux d'aménagement et de surélévation des quais et de certaines rues
- Surveiller la montée des eaux de la Seine et repérer les débordements
- Mettre en place le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) dans lequel une partie est consacrée au risque inondation
- Fermer certaines routes pendant une inondation comme les quais bas, la partie basse du Boulevard des Belges, les tunnels ...
- Interdire le stationnement des véhicules en bord de Seine
- Faire appel à la police municipale pour aider à la circulation

Les contacts pour information



Météo-France : **08 99 71 02 76** - prévisions sur le Département
32 50 - serveur vocal
www.meteo.fr



Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr



Préfecture de Seine-Maritime : www.seine-maritime.gouv.fr
Rubrique : **Les services de l'Etat en Seine-Maritime**
Sous-rubrique : **Actualités**



France Bleu Normandie : **100.1 FM (Rouen)**

Ce que **vous devez** faire :



- Vous mettre à l'abri
- Fermer fenêtres, portes, aérations ...



- Couper le gaz et l'électricité



- Ecouter la radio



- Monter les étages à pied

Ce que vous ne devez pas faire :



- Vous déplacer



- Prendre l'ascenseur



- Téléphoner pour libérer les lignes pour les secours



- Récupérer vos enfants à l'école

En cas de fortes inondations, de fortes pluies et d'orages répétitifs

- **Ne pas utiliser votre véhicule !**

En cas d'urgence, renseignez-vous avant de prendre la route, il faut être prudent et vigilant face aux chutes d'objets ou de matériels, d'arbres ...

- Respecter les limitations de vitesse si vous devez conduire et attention aux rafales de vent
- **Ne pas se promener en forêt ou en bord de mer**
- **Ne pas s'abriter sous des arbres ou dans des zones boisées**
- **Ne pas aller près d'un cours d'eau que ce soit à pied ou en voiture**
Un véhicule même 4x4 peut être emporté dans 30 centimètres d'eau !
- **Avant un orage ou un gros coup de vent, mettre à l'abri ou attacher solidement les objets fragiles qui peuvent s'envoler ou s'écraser**
- Mettre en sécurité tous les objets et autres biens qui peuvent être abîmés
- **Surveiller la montée des eaux.**

C'est quoi le risque mouvement de terrain ?



Les mouvements de terrains, ce sont différents types de déplacements plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol.

Ces mouvements peuvent déclencher des :

- glissements de terrain
- écroulements importants de blocs de pierres ou de chutes de pierres
- effondrements de cavités souterraines (espaces vides dans le sous-sol)

Il y a 2 types de cavités souterraines :

1. Les cavités d'origine naturelle
2. Les cavités artificielles (faites par l'homme) comme :
 - les carrières de pierre, de sable, de craie, d'argile ...
 - les marnières : endroits où l'on récupère de la marne (roche)
 - les puisards : sorte d'égout creusé dans le sol pour évacuer les eaux de pluie

En Seine-Maritime, il existe de nombreuses cavités souterraines et le risque est réel.

Il existe une carte des marnières connues par les autorités.

Elle se trouve sur le site www.seine-maritime.gouv.fr

Rubriques : **Politiques publiques / Environnement et prévention des risques / Risques technologiques et naturels / Cavités souterraines.**

Ce qui est prévu contre le risque mouvement de terrain

- Une liste des cavités souterraines connues a été faite
- En cas de risque, les experts peuvent demander de consolider des terrains ou des constructions ou de reboucher des cavités
- En cas de besoin, des habitants peuvent être évacués de leur maison de façon provisoire ou définitive

- Toute personne qui connaît l'emplacement d'une cavité souterraine doit contacter sa mairie.

L'effondrement de falaises

C'est un phénomène naturel.

Sur la ville de Rouen, ce risque d'effondrement concerne la colline Sainte-Catherine. Il vient plus précisément de la falaise qui se trouve le long de la rive de la Seine.

Les dangers sont des :

- glissements de terrain
- chutes de pierres
- écroulements de blocs de pierre

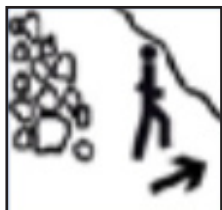
C'est pour cette raison qu'il est strictement interdit de se promener au pied des falaises ou d'accéder aux grottes.

Ce qui est prévu contre le risque d'effondrement de falaises

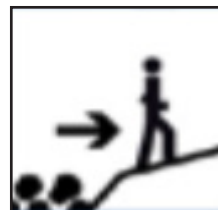
- Faire chuter les blocs de pierre dangereux
- Stabiliser les blocs instables avec des filets de protection métallique
- Si vous êtes témoin de chutes de pierre, avertir rapidement la mairie
- Mettre en place de « zones sécurisées » au pied des falaises pour les parties les plus dangereuses

Voici les consignes que vous devez respecter en cas de risque d'effondrement :
Tout d'abord, vous devez toujours essayer de **garder votre calme et votre bon sens.**

Ce que **vous devez** faire dans toutes les situations :



- Partir sur le côté à l'opposé du danger



- Se mettre dans un endroit en hauteur

Ce que **vous devez** faire en cas d'éboulement :

Pendant l'éboulement : se mettre à l'abri

- **à l'intérieur :**

- se protéger la tête et les bras
- s'éloigner des fenêtres
- se mettre sous un meuble

- **à l'extérieur :**

- fuir immédiatement et **ne jamais revenir sur ces pas, ne pas faire demi-tour**

Après l'éboulement : respecter les consignes

- **fermer le gaz et l'électricité**
- **sortir rapidement du bâtiment et ne pas y retourner**
- **ne pas prendre l'ascenseur**
- s'éloigner de la zone dangereuse et de toutes les zones menacées d'effondrement
- rejoindre le point ou le lieu de regroupement
- respecter les consignes données par les autorités (Mairie, Préfecture ...)

Ce que **vous devez** faire en cas d'effondrement :

- à l'intérieur :
 - si l'habitation est menacée il faut partir immédiatement sans y retourner
 - ne surtout pas prendre l'ascenseur
- à l'extérieur :
 - s'éloigner de la zone dangereuse et de toutes les zones qui menacent de s'effondrer
 - **ne jamais faire demi-tour pour aller chercher des affaires oubliées sur place**
 - rejoindre le point ou le lieu de regroupement
 - respecter les consignes données par les autorités

En cas d'enfouissement d'une personne après une chute de pierres :

- Prévenir immédiatement les secours en précisant au mieux le lieu de l'accident
- Si une victime est accessible :
 - faire les gestes de premiers secours
 - la mettre en Position Latérale de Sécurité (PLS) à condition que :
la personne soit inconsciente et respire sur le dos



Mettre une personne en Position Latérale de Sécurité

C'est quoi le risque terroriste ?

Le terrorisme, c'est un ensemble d'actes de violence (comme un attentat ou une prise d'otages) commis par un groupe de personnes ou une personne seule.

Ces actes sont faits pour créer une ambiance d'insécurité parmi la population. Ils expriment une haine pour une **communauté**, un pays ...

Une **communauté** = groupe de personnes qui vit ensemble et a les mêmes intérêts ou passions.

En cas d'attaque terroriste, le gouvernement peut déclencher le plan vigipirate.

Le plan vigipirate

Ce plan a été créé par le gouvernement français pour sensibiliser, préparer et mieux protéger la population.

Il est fait pour sécuriser le pays et il s'adapte en fonction des situations.

Il existe 3 niveaux vigipirate :

1. le niveau « vigilance »
2. le niveau « sécurité renforcée - risque attentat »
3. le niveau « urgence attentat »

En plus du plan vigipirate, toutes les **collectivités territoriales** ont des plans adaptés à leur territoire et à ce type d'événement.

Les collectivités territoriales sont : les Régions, les Départements et les Villes.

LES NIVEAUX VIGIPIRATE



URGENCE ATTENTAT

vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population

Durée limitée à la gestion de crise



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie



VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu

Nombreuses mesures permanentes de sécurité

Comment réagir en cas d'attaque terroriste

Si l'on peut s'échapper sans se mettre en danger :

1. Aider les autres à s'échapper sans mettre personne en danger
2. Alerter les personnes autour de soi et les empêcher de rentrer dans la zone dangereuse
3. Prévenir immédiatement la police en appelant le 17 ou le 112 depuis un téléphone portable

Si l'on ne peut pas s'échapper :

1. S'enfermer dans un endroit sûr et bloquer les accès : portes, fenêtres ... ou s'abriter derrière un obstacle : mur, voiture, pilier ...
2. Eteindre la lumière et mettre le téléphone portable en mode silencieux mais **sans le vibreur !**
3. S'éloigner des fenêtres et s'allonger au sol
4. Prévenir immédiatement la police en appelant le 17 ou le 112
5. A l'arrivée de la police, sortir doucement et les mains en l'air
Ne pas faire de gestes brusques et ne pas courir

Dans tous les cas, il ne faut jamais diffuser :

- d'informations sur l'intervention de la police
- d'informations non vérifiées sur les réseaux sociaux

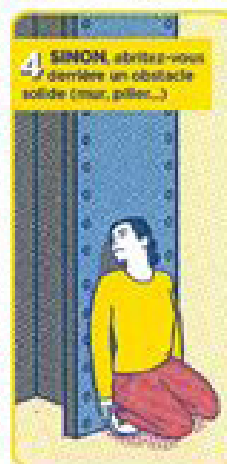
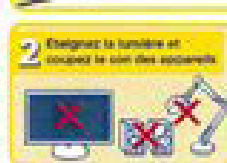
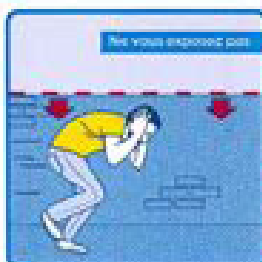
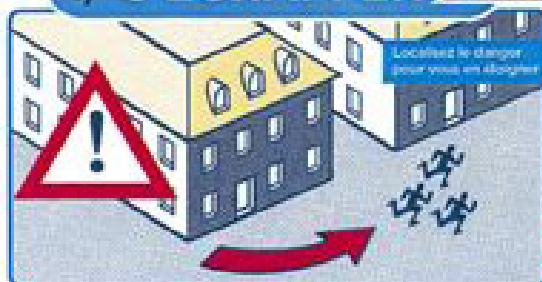
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

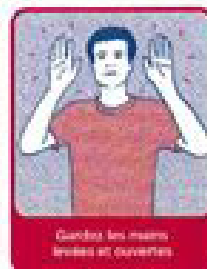
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : www.encasdattaque.gouv.fr



C'est quoi le risque sanitaire ?

C'est la possibilité d'avoir une contamination de la population à cause d'un contact entre l'homme avec un virus, un produit chimique ...

Le risque sanitaire dépend donc de la nature de ce qui a contaminé, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'homme avec la source de contamination.

Il existe donc différents risques sanitaires :

1. le risque épidémique :

Une épidémie, c'est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.

Lorsqu'une épidémie se propage à plusieurs continents, voire à la planète entière on parle de pandémie.

2. le risque pandémique :

C'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde.

Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées.

Aujourd'hui, on sait mieux se protéger face à ce risque important qui revient régulièrement : progrès de la médecine, plus de matériel médical et de protection (gants, gel hydroalcoolique, gestes barrières ...)

3. le risque épizootie :

C'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes.

Ce risque touche uniquement les animaux.

Comment gérer le risque sanitaire ?

- Mettre en place des règles de protection sanitaire
- Mettre en place les différents plans d'urgences sanitaires : plan national contre la grippe, plan blanc des hôpitaux, confinement, couvre-feu ...
- Informer la population et développer les bons comportements
- Prévoir les risques de maladie

C'est quoi la vigilance météorologique ?

Les informations météorologiques sont disponibles dans les médias comme : la radio, la télévision ou les journaux.

Mais aussi sur le site de Météo France : www.meteofrance.com ou vigilance.meteofrance.com

Les couleurs de la vigilance météo



Vert - niveau 1

Situation normale, pas de vigilance particulière.



Jaune - niveau 2

- Situation normale pour la saison : neige ou verglas en hiver, orage en été ...
- Phénomènes habituels pour la région mais qui peuvent être dangereux : mistral, orages d'été ...

Soyez attentif.



Orange - niveau 3

- Phénomènes météorologiques dangereux prévus.

Suivez les conseils donnés par les autorités et évitez les déplacements.

Soyez très vigilant et prudent !



Rouge - niveau 4

- Un danger météorologique menace dans les prochaines 24 heures. Suivez les conseils donnés par les autorités et évitez les déplacements. Tenez-vous très régulièrement au courant de la situation grâce aux bulletins météo.

Vigilance absolue !

Une carte météorologique de la France est diffusée 2 fois par jour dans les médias et disponible sur le site de Météo France.

Les phénomènes dangereux sont signalés avec des pictogrammes pour chaque région concernée.



Vent violent



Pluie / inondation



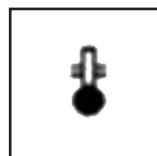
Orages



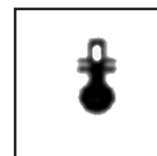
Neige / verglas



Avalanches



Grand froid



Canicule

C'est quoi le phénomène canicule ?

La canicule, c'est une période de plusieurs jours pendant laquelle les températures sont élevées le jour et la nuit.

On parle souvent d' « épisode de canicule ».

Ces périodes sont dangereuses pour la santé.

Le plan national canicule

Le plan national canicule a 4 niveaux d'alerte selon les températures.

Chaque niveau d'alerte déclenche des actions et des conseils différents :

Niveau 1 - veille saisonnière = vigilance verte de Météo France

Ce niveau est activé automatiquement du 1er juin au 15 septembre chaque année

Niveau 2 - avertissement chaleur = vigilance jaune de Météo France

Niveau 3 - alerte canicule = vigilance orange de Météo France

Niveau 4 - mobilisation maximale = vigilance rouge de Météo France

En cas d'alerte canicule, la Ville déclenche le Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU).

Ce plan permet de ne pas laisser les personnes fragiles seules et de transmettre les messages et les conseils sur les bons réflexes à avoir.

Les personnes isolées peuvent demander à être inscrites sur la liste du **CCAS**, pour cela il faut qu'elles aient :

- 65 ans et plus
- 60 ans et être reconnues « inapte au travail » (ne plus pouvoir travailler)
- un handicap

CCAS = Centre Communal d'Action Sociale

Ainsi, pendant une alerte de niveau 3 ou 4, le CCAS peut appeler ces personnes pour savoir si elles ont besoin d'aide.

Pour avoir des informations, vous pouvez appeler le CCAS de la ville de Rouen au 02 35 07 98 10 ou 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un téléphone fixe).

Si vous connaissez ou rencontrez une personne faisant un malaise ou perdant l'équilibre, il s'agit peut-être d'un coup de chaleur : appeler immédiatement le 15 (SAMU).

Les consignes et les bons réflexes

- Vérifier que les stores et / ou volets fonctionnent correctement
- Eviter de faire entrer la chaleur dans son habitation (maison, appartement ...)
- Fermer les volets et les rideaux des fenêtres les plus ensoleillées pendant toute la journée
- Garder les fenêtres fermées pendant la journée
- Garder les enfants et les personnes fragiles dans un endroit frais
- Ne pas s'exposer trop longtemps au soleil : sorties, promenades ...
- Décaler certaines activités soit tôt le matin, soit tard le soir
- Limiter les activités physiques et / ou sportives
- Mettre de la crème solaire avec un indice de protection élevé si vous allez au soleil
- Ne pas se baigner dans de l'eau froide à cause des risques d'hydrocution
- Boire régulièrement de l'eau (pas trop froide) et éviter les boissons sucrées ou alcoolisées
- Humidifier la peau avec des brumisateurs et faire prendre des douches ou des bains régulièrement aux enfants et aux personnes âgées
- Utiliser de temps en temps des ventilateurs
- Adapter son alimentation : produits frais, pas trop gras ou trop sucrés
- Faire attention aux personnes de son entourage qui ont des problèmes respiratoires
- Faire attention aux personnes de son entourage en cas de fatigue, vertige, étourdissement, nausée, vomissement, maux de tête ...
- En cas de prise de médicaments, faire attention à la façon de les conserver et aux effets secondaires
Si besoin, demander un avis ou un conseil à son médecin
- Adapter ses vêtements : vêtements plutôt larges et légers, avec des couleurs claires et qui couvrent bien tout le corps
- Se couvrir la tête avec un chapeau ou une casquette

C'est quoi le phénomène hivernal ?

Le phénomène hivernal s'appelle aussi « épisode de grand froid ».

Cette période dure au moins 2 jours et les températures descendent bien en dessous des températures normales pour la saison.

Ces périodes sont dangereuses pour la santé.

Le plan d'urgence hivernal ou plan grand froid

Le plan grand froid est mis en place du 1er novembre au 31 mars et permet de mettre à l'abri les personnes qui vivent dans la rue ou qui n'ont pas d'habitation.

Il y a 3 niveaux d'alerte selon les températures :

Niveau 1 - temps froid (de -5° à -10°C) = vigilance jaune de Météo France

Niveau 2 - temps grand froid (de -10° à -18°C) = vigilance orange de Météo France

Niveau 3 - temps froid extrême (- 18°C et moins) = vigilance rouge de Météo France

Au niveau 1, la ville de Rouen ouvre :

- le site « Colette Yver » sur les Hauts de Rouen (80 places pour les femmes et les familles avec enfants)

Au niveau 2, la Ville ouvre :

- le gymnase scolaire Graindor - rue des Charrettes (60 places pour les hommes isolés)

En cas de besoin, l'Auberge de jeunesse propose des chambres pour les hommes.

Tandis que pour les femmes et les familles avec enfants, la Ville met à disposition des chambres d'hôtel.

Le CCAS de Rouen peut aussi accueillir les femmes seules ou avec enfants, les couples sans ou avec enfants et les hommes avec enfants dans les locaux de la Chaloupe qui se trouvent au 1 place Saint Vivien - rive gauche à Rouen.

Cet accueil se fait uniquement pendant la journée.

Si vous connaissez ou rencontrez une personne en difficulté appelez immédiatement le 115 .

Les consignes et les bons réflexes

- Eviter de se mettre au froid et au vent
- Eviter de sortir le soir et la nuit
- S'habiller chaudement avec un vêtement imperméable au vent et à l'eau
- Se couvrir la tête et les mains
- Ne jamais garder de vêtement mouillé ou humide
- Rester actif et bouger si possible
- Bien manger (des plats chauds si possible)
- Boire des boissons chaudes et éviter les boissons alcoolisées
- Vérifier les chauffages de son habitation
- Ne jamais se chauffer avec une cuisinière, une gazinière ou un braséro
- Ne jamais boucher les aérations ou les arrivées d'air de son habitation à cause du risque mortel d'intoxication au monoxyde de carbone
- Se renseigner avant de prendre la route pour connaître la météo et l'état des routes
- Rester en contact avec les personnes fragiles de son entourage

En cas de neige et / ou de verglas : soyez prudent

- **Ne prendre son véhicule qu'en cas d'urgence**
- Limiter les déplacements, ne pas prendre de risques
- Si vous devez prendre votre véhicule, vous devez prendre :
 - un ou des thermos de boissons chaudes
 - des vêtements chauds et des couvertures
 - vos médicaments si vous en prenez
 - votre téléphone portable chargé et son chargeur
- Enlever la neige et saler les trottoirs devant son habitation
- Ne pas toucher les câbles, pylônes ou fils électriques tombés par terre
- Pour les personnes fragiles et seules, vous devez rester en contact avec votre médecin

Pour en savoir plus : www.sante.gouv.fr ou www.invs.sante.fr

Savoir réagir et alerter en cas de crise majeure

Le signal national d'alerte

Les sirènes sonnent avec un son qui monte et qui descend.

L'alerte = 3 cycles de 1 minute et 41 secondes séparés d'une pause de 5 secondes

Fin de l'alerte = son continu de 30 secondes

Les essais d'alerte = le 1er mercredi de chaque mois - 1 cycle d'1 minute et 41 secondes

Comment réagir

- Réagir immédiatement et avoir les bons réflexes
- Essayer de **garder calme et bon sens.**
- Se mettre à l'abri et y rester
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner ou seulement en cas d'urgence
- Ecouter les informations / se renseigner auprès de sa Mairie ou Préfecture

Préparer un sac en cas de risque majeur

- Photocopies des papiers administratifs : carte identité, passeport, livret de famille ...
- Avoir un double des clés
- Prévoir de l'argent liquide
- Prévoir des vêtements chauds et de pluie, et des couvertures de survie
- Prendre son téléphone portable et son chargeur
- Prendre une lampe torche et des piles de rechange
- Prendre un sifflet et des gilets fluo
- Prendre de l'eau et des aliments énergétiques
- Prendre une trousse de soins, des médicaments et une trousse de toilette

Qui appeler en cas de crise majeure ?

Pompiers : 18

Police nationale : 17

Police municipale (ville) : 02 35 07 94 80

SAMU : 15

Numéro d'urgence européen (pour toutes les urgences) : 112

Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114

CHU de Rouen : 02 32 88 89 00

Centre anti-poison et toxicologie : 08 25 81 28 22

ARS (Agence Régionale de Santé) : 02 32 18 32 18

Préfecture de Seine-Maritime : 02 32 76 50 00

Mairie de Rouen : 02 35 08 69 00

Service Municipal Risques Majeurs : 02 35 08 88 14

CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Rouen : 02 35 07 98 10

Service logement CCAS : 02 35 07 98 49

Académie de Rouen : 02 32 08 90 00

DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) : 02 35 58 53 27

BRNT (Bureau Risques Naturels Technologiques) : 02 35 58 54 25

Numéro vert d'urgence radiologique : 0 800 804 135

Météo France : 05 67 22 95 00

Où trouver le DICRIM à Rouen ?

Le DICRIM de Rouen est disponible :

Hôtel de Ville de Rouen

✉ 2, place du Général de Gaulle - 76000 Rouen

☎ 02 35 08 69 00

Mairie de proximité Le Châtelet

✉ 30, place Alfred-de-Musset - 76000 Rouen

☎ 02 35 08 69 00

Mairie de proximité Pasteur

✉ 11, avenue Pasteur - 76000 Rouen

☎ 02 35 08 69 00

Mairie de proximité Saint-Sever

✉ 10-18, rue Saint-Julien - 76100 Rouen

☎ 02 35 08 69 00

Site de la Ville www.rouen.fr

1. Aller dans la rubrique « **Services** »
2. Choisir le thème « **Sécurité, prévention** »
3. Choisir le sous-thème « **Risques Majeurs** »

